



**Communiqué de presse**  
Pour diffusion immédiate

## La protection des lacs, un sujet qui rassemble!

**Saint-Henri, le 23 mars 2018** – À l’occasion de la journée mondiale de l’eau, le Conseil de bassin de la rivière Etchemin a organisé pour sa cinquième année consécutive, sa rencontre annuelle de gestionnaires de lacs.

Le 22 mars dernier, près de 35 personnes, de tous milieux, se sont réunies pour s’informer sur « la protection des lacs, pour quoi, pour qui » ? Parmi eux, des gestionnaires en urbanisme et environnement de municipalités et Municipalités régionales de Comté (MRC), des riverains d’associations de lacs du bassin de la rivière Etchemin, mais aussi des bassins versants de la Chaudière et de la Côte-du-Sud, sont venus assister à la formation offerte par M. Jean-François Girard, avocat et biologiste spécialisé en droit de l’environnement et droit municipal chez Dufresne Hébert Comeau; invité de cette rencontre.



Lors de cette journée, M. Girard a tout d’abord fait le point sur les sources de pollutions et de dégradation des lacs, ainsi que sur les rôles et responsabilités des municipalités et des citoyens face à cet enjeu.

Parmi les points essentiels dans la gestion des lacs, le contrôle des sources de phosphore, qui passe notamment par l’utilisation de détergents biodégradables et sans phosphore afin de minimiser les intrants aux lacs, mais aussi et surtout, par une inspection et mise aux normes des installations septiques des riverains.

Un second point et non des moindres discutés est le contrôle des sources d’érosion des berges. Ce dernier peut passer par le contrôle de la circulation des bateaux, exclusivement de la compétence du gouvernement fédéral, ainsi que par le respect des bandes riveraines et l’application de la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables et des règlements municipaux associés. M. Girard a encore une fois insisté sur les pouvoirs des municipalités et MRC dans ce dossier puisque c’est à travers l’aménagement du territoire qu’on peut contrôler la dégradation des berges et en assurer la protection.

De nombreux cas de litiges et jurisprudences ont été présentés et ont illustré des cas concrets sur le rôle de chacun. Une journée très instructive pour nos gestionnaires qui repartent outillés pour s’engager dans la protection de leurs lacs respectifs !

- 30 -

### Pour plus d’informations :

Pauline Marquer, chargée de projets  
418-882-0042  
[pmarquer@cbetchemin.qc.ca](mailto:pmarquer@cbetchemin.qc.ca)

[www.cbetchemin.qc.ca](http://www.cbetchemin.qc.ca)

Suivez-nous sur

